

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le quatre mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul JAOUEN**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 MAI 2023

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, PRESIDENT
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES : Néant

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7 pour le vote du compte administratif 8 pour les autres délibérations

RÉUNION DU 11 MAI 2023

Madame Florence ESNAULT, représentant la commune de Louveciennes, est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022
- Adoption du règlement budgétaire et financier
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2023

Madame CASANOVA demande que soit précisé, dans le procès-verbal, qu'elle s'était excusée pour son absence à cette séance.

Monsieur LE BEULZE confirme que ce sera corrigé.

Sans autres remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 mars 2023.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président présente les décisions suivantes :

Décision n°2023-13

OBJET : Boutique – articles les éditions du paon

Il a été décidé d'acquérir et de vendre les articles mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	EDITEURS	QUANTITE	PUA HT	PUV TTC
<i>PC040- Petits carnets ENVOL A vendre à l'unité -</i>	<i>Les Editions du Paon</i>	<i>4 * 3</i>	<i>1.67 €</i>	<i>4.20 €</i>
<i>CU062- Carnet CORAL émeraude</i>	<i>Les Editions du Paon</i>	<i>6</i>	<i>4.08 €</i>	<i>10.20 €</i>
<i>CU042- Carnet PAPILLONS & CIE</i>	<i>Les Editions du Paon</i>	<i>6</i>	<i>4.08 €</i>	<i>10.20 €</i>
<i>CDC033- Carnet Dos Carré LIBERTY violet</i>	<i>Les Editions du Paon</i>	<i>6</i>	<i>5.80 €</i>	<i>14.50 €</i>
<i>CDC019- Carnet Dos Carré LEMONADE LIN</i>	<i>Les Editions du Paon</i>	<i>6</i>	<i>5.80 €</i>	<i>14.50 €</i>
<i>PBU030- Petit bloc PAPILLON rose</i>	<i>Les Editions du Paon</i>	<i>6</i>	<i>3.12 €</i>	<i>7.80 €</i>
<i>PBU013- Petit bloc LA FINE FLEUR vert d'eau</i>	<i>Les Editions du Paon</i>	<i>6</i>	<i>3.12 €</i>	<i>7.80 €</i>

CRAF012- Crayons Fantaisie FOUGERE émeraude	Les Editions du Paon	20	0.76 €	1.90 €
CRAF015- Crayons Fantaisie SENTEUR rose	Les Editions du Paon	20	0.76 €	1.90 €
CRAF016- Crayons Fantaisie BOUTON D'OR jaune nacre	Les Editions du Paon	20	0.76 €	1.90 €

Décision n°2023-14

OBJET : Prestation de service de l'agence « les pistoleros », graphisme et de communication

Il a été décidé de confier à l'Agence « Les Pistoléros », représentée par Madame Séverine CHUPIN, la mission de création de support de communication de l'exposition temporaire et de signer le bon de commande avec l'Agence, comprenant le graphisme, fabrication et pose de cartels.

Montant total de la prestation : 6 150 € HT, soit 7 380 € TTC.

Décision n°2023-15

OBJET : Prestation de service, mise en œuvre et suivi d'une stratégie de relations presse – agence Agnès Renault

Considérant sa proposition commerciale adaptée aux besoins du musée, il a été décidé de signer le bon de commande de l'agence Agnès Renault Communication, selon le devis présentant un calendrier et des actions de missions bien définies.

Montant total du devis : 8 333,33 € HT, soit 10 000 € TTC. Le paiement de la mission sera réalisé en 2 fois :

- 1er acompte en avril 2023, à hauteur de 50%
- Le solde en septembre 2023

Décision n°2023-16

OBJET : Publication catalogue d'exposition temporaire – Convention SFPA – in fine

Il a été décidé de signer le bon de commande avec la Société française de promotion artistique – SFPA – In Fine pour l'achat de 1 000 exemplaires du catalogue d'exposition temporaire.

Montant total : 22 000 € HT, soit 23 210 € TTC.

Madame CASANOVA, concernant la décision n°2023-15, souhaite savoir comment s'articule la partie communication entre l'agence de communication et Unilys.

Madame CHASTAGNOL répond que la communication n'est pas traitée par Unilys. Elle explique que l'articulation se fait entre l'agence Agnès RENOULT qui gère tous les médias presse, télévision ou radio pour l'exposition et, en interne, avec Madame MOREAU qui travaille sur la communication institutionnelle dans les différents médias locaux des deux communes.

Monsieur LE BEULZE le confirme et précise que l'action d'Unilys se limite à l'administration du site web sur lequel figure toute la partie réglementaire de la vie du syndicat.

Sans autres observations, le comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

COMpte DE GESTION 2022

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-le-Roi ayant transmis son compte de gestion 2022, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2022.

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir l'approuver.

Sans observations, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Le rapport du compte administratif 2022 permet de tirer un premier bilan sur le fonctionnement du musée au cours d'une première année de référence sans confinement depuis sa réouverture en janvier 2020.

Il s'agissait d'une année de transition avec un renouvellement de la direction : élection d'un nouveau président en mars 2022 et arrivée d'une nouvelle directrice en août 2022.

I. Synthèse des réalisations

I.1 Section de Fonctionnement :

	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses			
Recettes	920 057.26 €	603 653.53 €	65.6%
		924 480.46 €	100.5%

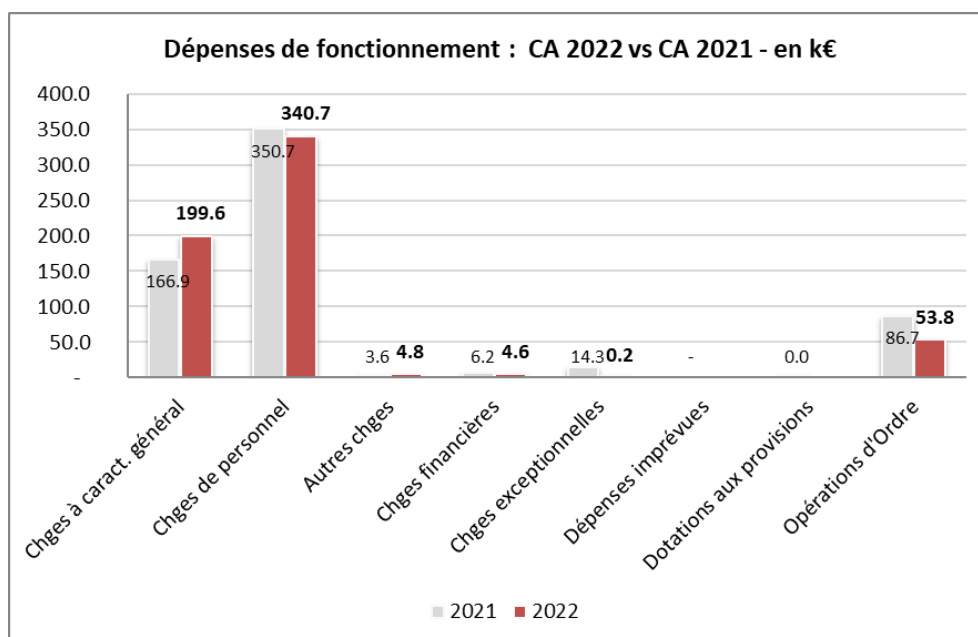
I.2 Section d'investissement :

	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses			
Recettes	475 870.66 €	357 387.17 €	75.1%
		293 212.77 €	61.6%

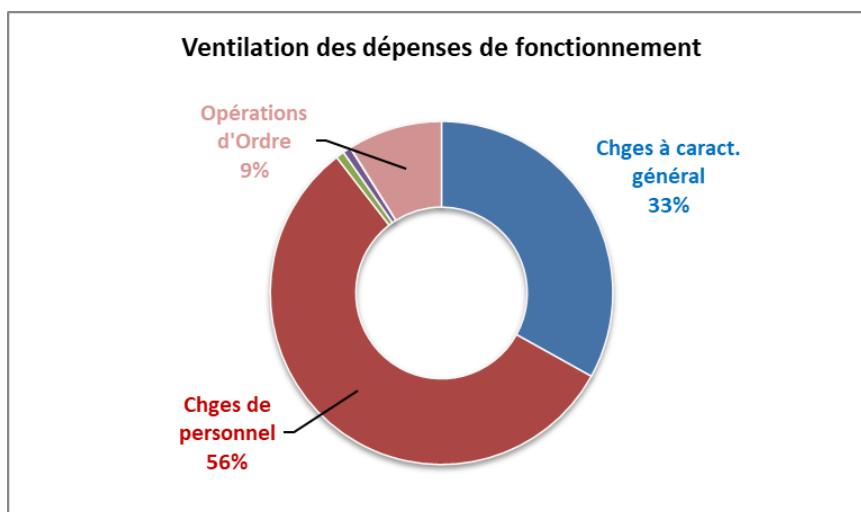
II. Section de Fonctionnement

II.1 Présentation globale des dépenses de Fonctionnement

Le montant des réalisations 2021 est en baisse par rapport au CA 2020 de **-3.9%** pour un total de **603.7 k€** principalement sur les charges de personnel (vacance du poste de la directrice pendant 7 mois) et les amortissements.



Les dépenses de personnel pèsent 56% du total des dépenses de fonctionnement. Elles sont en partie atténuées par des recettes du fait de la mutualisation des équipes du Musée du Domaine royal avec le Château Monte-Cristo.

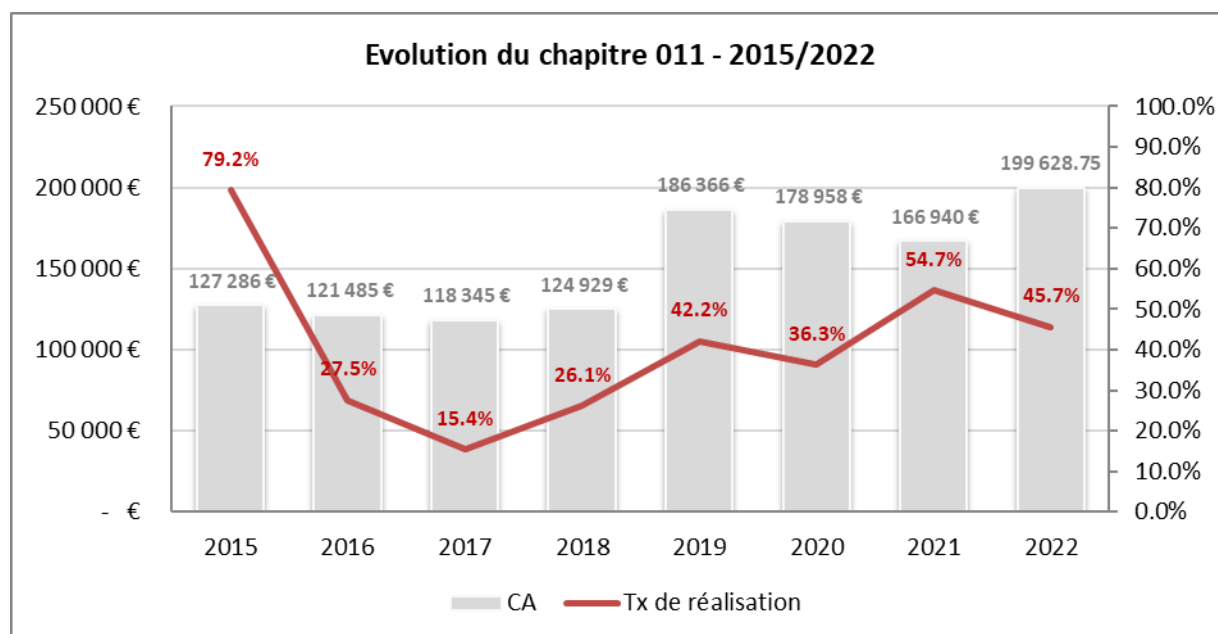


II.2 Présentation par chapitre des dépenses de fonctionnement

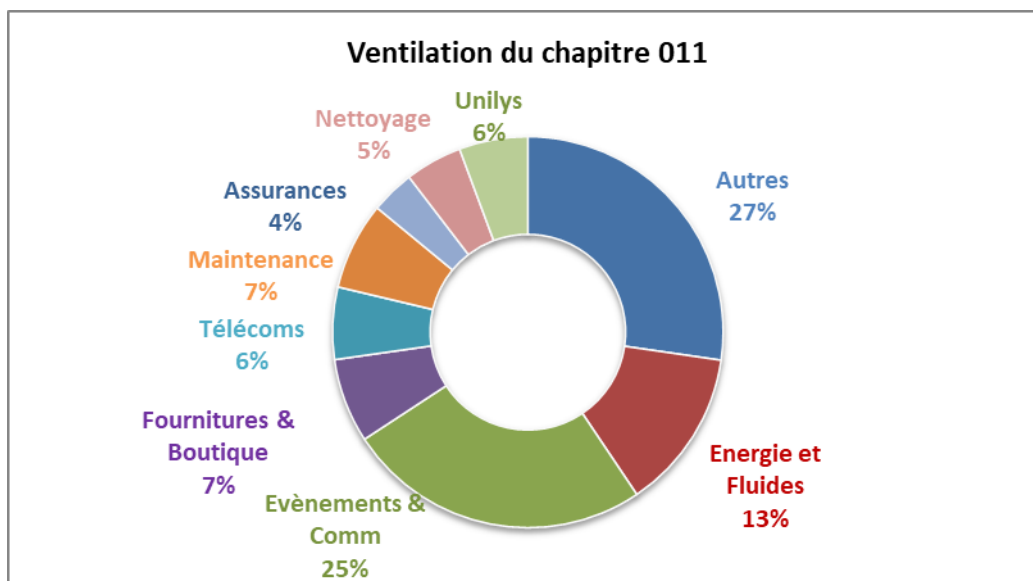
- **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Le chapitre connaît un taux de réalisation faible à 45.7% du fait de l'inscription de crédits disponibles au moment de la reprise des excédents passés afin d'équilibrer la section. L'année 2022 était la dernière année avec ce dispositif, l'année 2023 voit l'épuisement des crédits dits « disponibles » au profit du financement de l'exposition.

Les charges à caractère général sont en forte hausse (+32.6 k€). Lors de sa fermeture au public en 2016, l'établissement a connu de 2015 à 2018 un volume de charges courantes relativement stables à 120 k€.



Le principal poste de dépense concerne les événements et la communication. Ils se ventilent ainsi :



Les charges d'énergie et fluides s'élèvent à 26.5 k€, soit une hausse de +46% vs 2021. L'inflation sur le coût des énergies est sensible dès 2022. Elles représentent 13% du total des charges courantes (+2 points vs 2021).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Energie et Fluides	14 275 €	11 088 €	9 071 €	9 968 €	19 186 €	18 197 €	26 539 €
vs n-1	-1%	-22%	-18%	10%	92%	-5%	46%

Les frais de maintenance s'élèvent à 14.5 k€, en forte baisse par rapport à 2021.

La baisse s'explique par l'absence de facturation de Vivaticket (logiciel de suivi de la billetterie) en 2022 (-8.5 k€) et une double facturation en 2021 (+8.5 k€): la facturation pour la maintenance s'étend de novembre année n-1 jusqu'à fin octobre année n. En 2021 le syndicat avait mandaté 2 années : 2021 et 2022 pour un coût total de 17 k€.

Les autres coûts de maintenance concernent principalement des contrats pour les ascenseurs et le site internet.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Maintenance	32 124 €	40 175 €	12 701 €	18 907 €	19 715 €	33 668 €	14 463 €
vs n-1	10%	25%	-68%	49%	4%	71%	-57%
Maintenance (corrigé du doublon Vivaticket)	32 124 €	40 175 €	12 701 €	18 907 €	19 715 €	25 055 €	23 076 €
vs n-1	10%	25%	-68%	49%	4%	27%	-8%

Les coûts portés par le syndicat de la piscine pour les services ressources mutualisés et refacturés à l'établissement pour une quote-part de 5,0% sont stables.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Services Ressources	5 169 €	7 436 €	8 976 €	11 450 €	11 889 €	11 498 €	11 355 €
vs n-1		44%	21%	28%	4%	-3%	-1%

Les achats de fournitures et l'achalandage de la boutique sont en hausse de (+57%) pour atteindre 13.9 k€. En 2020 et 2021, les différentes fermetures du musée avaient limité les achats de renouvellement des stocks de la boutique.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fournitures et Boutique	13 578 €	3 065 €	3 811 €	16 517 €	12 340 €	8 871 €	13 928 €
vs n-1	53%	-77%	24%	333%	-25%	-28%	57%

Les charges liées aux événements et la communication sont en hausse de +22% pour atteindre 50.2 k€, soit 25% du total des charges courantes.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Evénements & Comm	31 343 €	4 538 €	52 487 €	51 324 €	55 339 €	41 076 €	50 283 €
vs n-1	-37%	-86%	1057%	-2%	8%	-26%	22%

Dès le vote du BP, le choix avait été fait de faire l'effort pour reconquérir les publics après la crise sanitaire. Parmi ses coûts, 22.8 k€ concernent le paiement des conférenciers et animateurs d'ateliers.

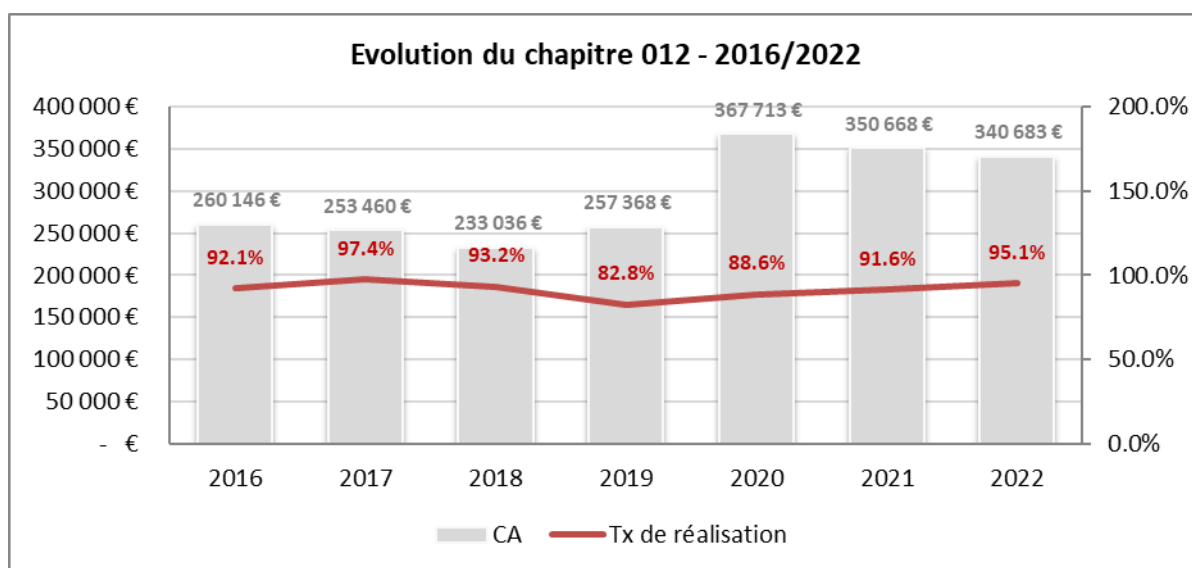
Les frais dits « Autres » sont en forte hausse (+105%) pour atteindre un total de 54.5 k€.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres	23 249 €	46 083 €	27 530 €	43 326 €	27 818 €	26 600 €	54 482 €
vs n-1	2%	98%	-40%	57%	-36%	-4%	105%

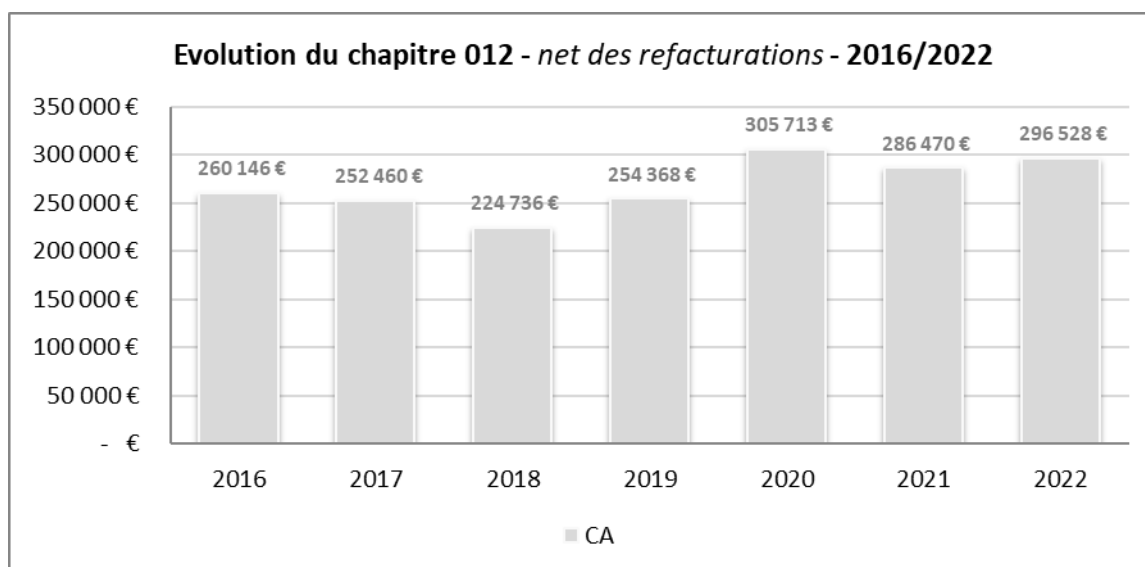
Il s'agit notamment du financement d'honoraires pour Anne Camilli co-commissaire de l'exposition 2023 (10.8 k€), d'une formation au mécénat (5.4 k€), de l'entretien des espaces extérieurs (6.7 k€), des locations de copieurs et de la fin des contrats Cube (4.2 k€), de frais d'études patrimoniales des parcelles (3.4 k€), de loyers pour la mise à disposition d'un logement pour l'agent technique au Château Monte Cristo (3.1 k€) compensé par des recettes, de divers contrats de prestation de services (5.8 k€), des frais de gestion des cartes bancaires et chèques vacances (2.5 k€), et un ensemble de dépenses pour (12 582) €.

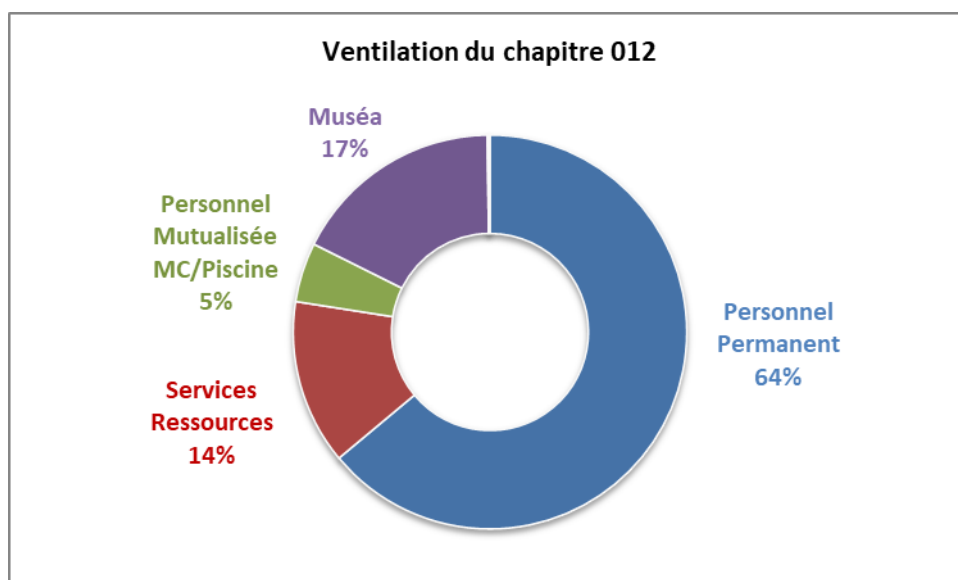
- **Chapitre 012 – charges de personnel**

Les charges de personnel sont en baisse (-2.8%) soit une économie de -10 k€ vs 2021.



Après retraitement des refacturations, les charges de personnel sont en hausse de (+10 k€) soit (+3.5%).





Le personnel permanent représente 64% des coûts de personnel, en baisse de (-2%) vs 2021 principalement dû à la vacance du poste de directrice du musée pendant 7 mois, en partie compensé par la hausse du point d'indice au 1^{er} Juillet 2022 (+3.5%).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Personnel Permanent	233 009 €	207 503 €	192 148 €	190 812 €	213 422 €	222 071 €	218 172 €
<i>vs n-1</i>	-3%	-11%	-7%	-1%	12%	4%	-2%

Le musée compte 5 agents permanents : une chef d'établissement, une chargée des publics et communication, un agent technique (en partie mutualisé avec le Château Monte-Cristo), un agent administratif (en partie mutualisée avec le Château Monte-Cristo) et un agent de billetterie-boutique.

Un agent du Château Monte-Cristo travaille pour le Musée : un responsable administratif et financier (quote-part de 25%).

Le personnel extérieur net des refacturations augmente de (+23%) :

- Hausse des frais Muséa (+11.7 k€) : ouverture de l'établissement toute l'année ;
- Hausse des frais Unilys (+8.3 k€) : intégration du personnel technique aux conventions de prestation non-économiques (+6.0 k€) ;
- Baisse du personnel mutualisé avec la Piscine et le Château Monte-Cristo (-25.2 k€) : le directeur du Pôle Sport et Culture n'est plus refacturé au Musée, ainsi qu'une quote-part de la directrice du Château Monte-Cristo ;
- Baisse des refacturations (-20.0 k€) : la chargée des publics du Musée n'est plus refacturée au Château Monte-Cristo.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Unilys	22 030 €	35 268 €	40 188 €	45 030 €	55 318 €	37 903 €	46 223 €
Personnel Mutualisée MC					42 579 €	41 880 €	16 663 €
Muséa				20 526 €	53 560 €	47 790 €	59 508 €
Autres personnel extérieur	4 508 €	9 989 €	- €	- €	835 €	224 €	117 €
Total	26 538 €	45 257 €	40 188 €	65 556 €	152 292 €	127 797 €	122 511 €
Refacturations	- €	1 000 €	8 300 €	3 000 €	62 000 €	64 197 €	44 155 €
Total net	26 538 €	44 257 €	31 888 €	62 556 €	90 292 €	63 600 €	78 356 €
<i>vs n-1</i>	370%	67%	-28%	96%	44%	-30%	23%

Retour à des charges plus conformes aux années précédentes depuis 2021 pour la médecine du travail après une année 2020 exceptionnelle du fait de la crise sanitaire (achat de masques, gel etc.).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Médecine du travail	600 €	700 €	700 €	1 000 €	2 000 €	799 €	592 €
<i>vs n-1</i>	-6%	17%	0%	43%	100%	-60%	-26%

• Chapitre 065 – autres charges

Il s'agit des indemnités d'élus pour 2.3 k€ et des licences Microsoft pour 2.5 k€.

- **Chapitre 066 – charges financières**

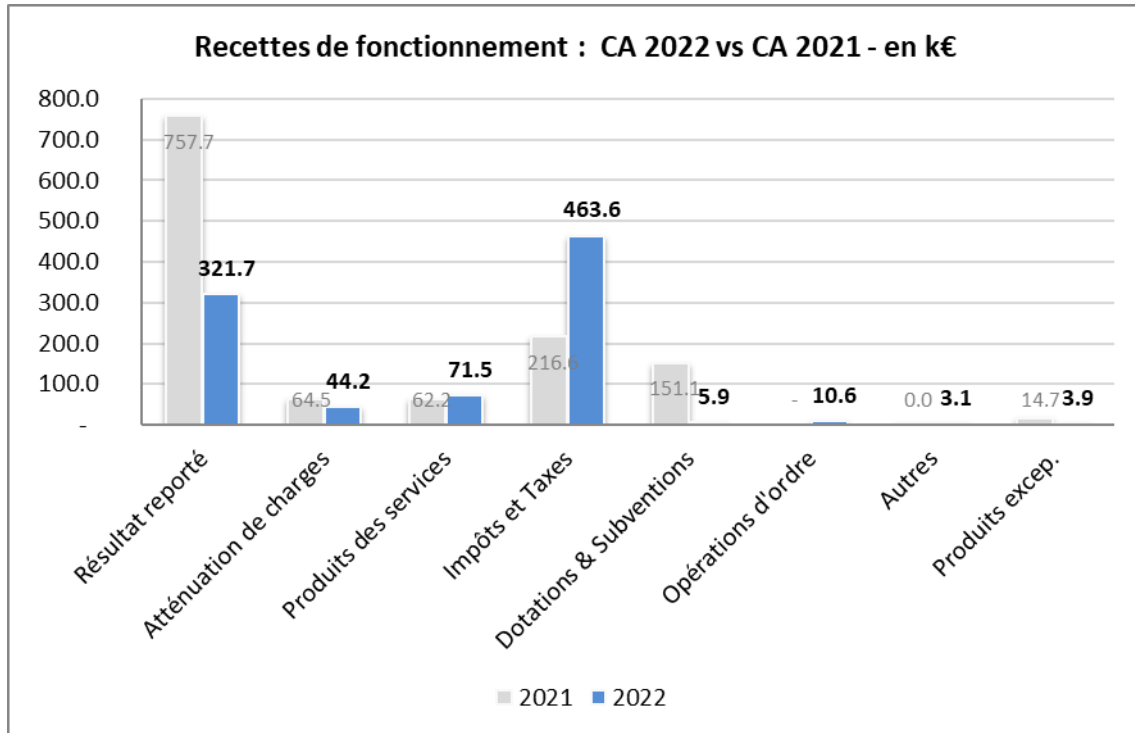
Il s'agit des intérêts des emprunts pour 4.6 k€.

- **Amortissements**

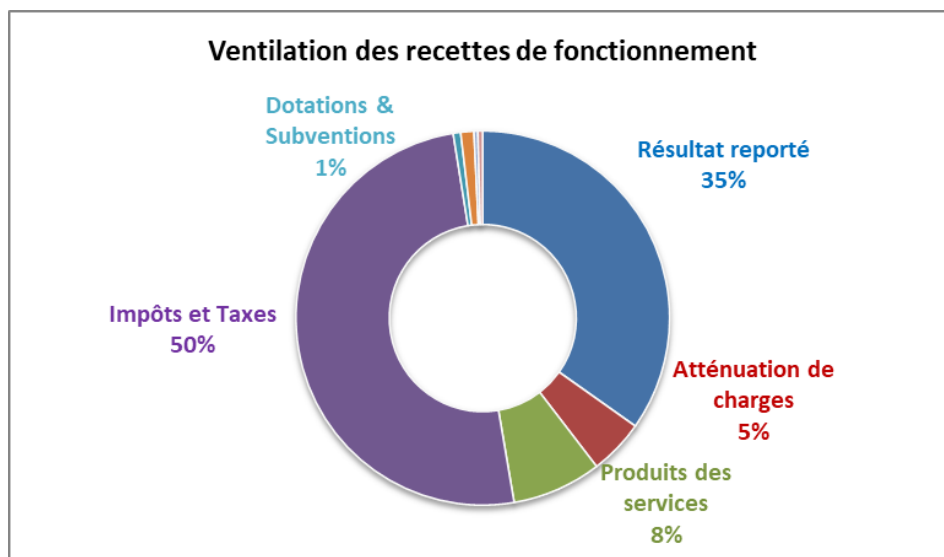
Les amortissements s'élèvent à 53.8 k€, en diminution, certains biens amortis l'étant sur une période courte de 2 ans.

II.3 Présentation globale des dépenses de Fonctionnement

Le montant des réalisations 2021 est en hausse par rapport au CA 2021 de **+23.9%** pour un total de **602.8 k€** si on exclut les résultats reportés, cette hausse est due à la hausse significative de la participation des communes.



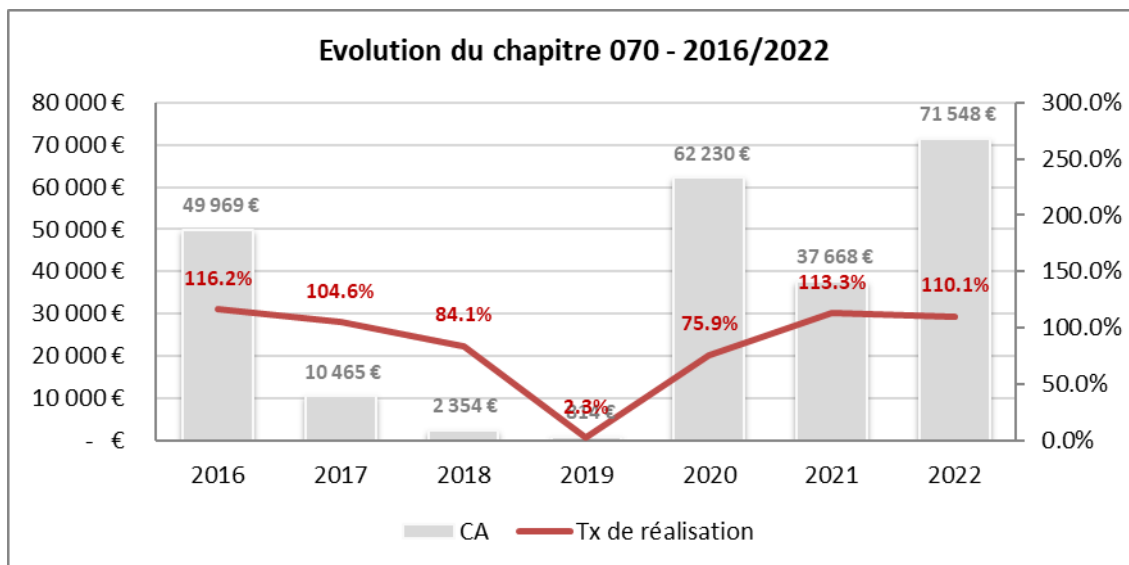
Le résultat reporté représente 35% des recettes du musée (-23 points vs 2021). Sans la reprise des excédents passés, la section de fonctionnement serait fortement déficitaire.



II.4 Présentation par chapitre des recettes de fonctionnement

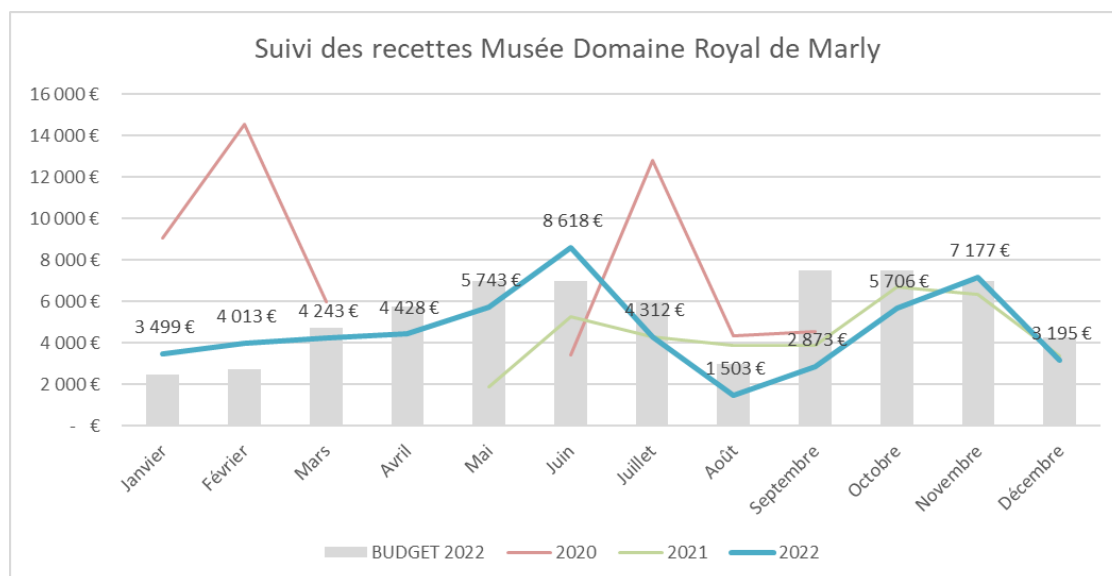
• Chapitre 070 – Produits des Services

L'année 2022 est encore timide au regard de la très forte reprise dans l'ensemble du secteur, mais encourageante. La reconquête des publics est lentement amorcée et devrait décoller en 2023 avec l'exposition.



La billetterie représente un total de 55.2 k€ de recettes, et la boutique de 16.0 k€.

Les recettes se répartissent de la façon suivante :



• Chapitres 073 – Impôts et Taxes et 074 – Dotations

Il s'agit des participations des communes, part fiscalisée et part budgétisée. Le montant de 2022 avait été revu à la hausse de +100 k€ vs 2021.

Ce montant n'avait pas été revu depuis au moins 2014 (date de nos archives).

• Chapitre 013 – Atténuation de charges

Il s'agit des recettes perçues dans le cadre de la mutualisation du personnel avec le Château de Monte-Cristo.

• Chapitre 077 – Produits exceptionnels

Il s'agit d'écritures de régularisation de charges rattachées supérieures à la dépense réelle constatée à la réception de la facture.

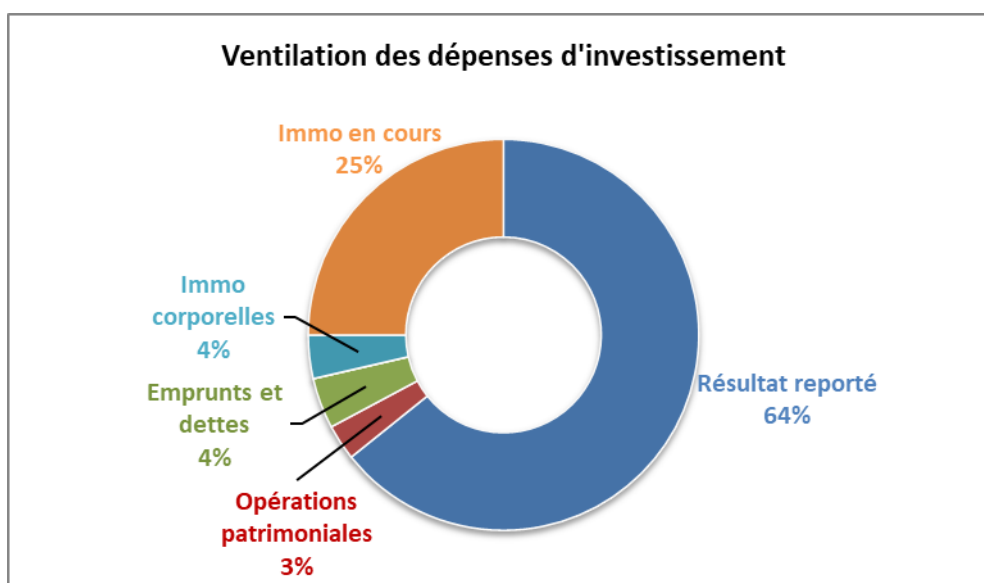
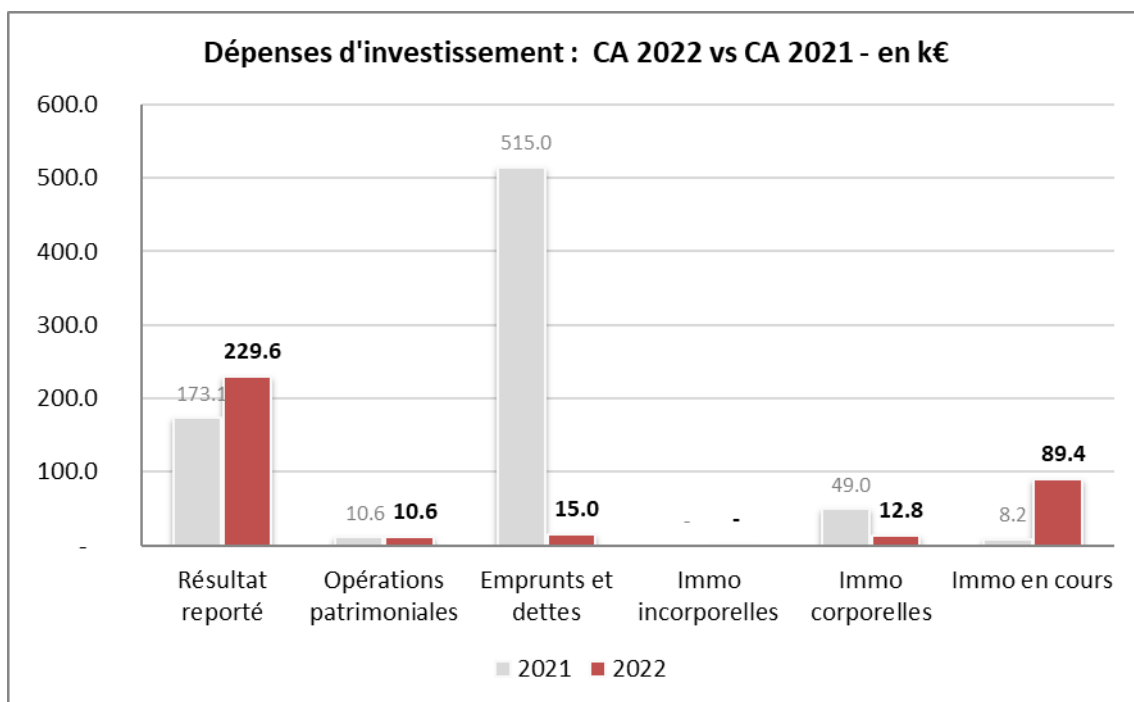
- **Excédents passés**

Les excédents passés représentent une recette de 321.7 k€ qui a été alimentée au fil des ans par : des primes d'assurances touchées à la suite des inondations et une participation des communes inchangée malgré la fermeture de l'établissement au public. L'établissement puise progressivement dans ces excédents pour équilibrer son budget.

III. Section d'Investissement

III.1 Présentation globale des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en baisse (-52,7%) vs 2021 pour s'élever à **357.4 k€**, réduits à 127.8 k€ si on exclut les résultats reportés. Cette baisse est principalement due aux emprunts : pas de remboursement d'un emprunt court terme de 500 k€ cette année, qui pesait fortement sur la section en 2021.

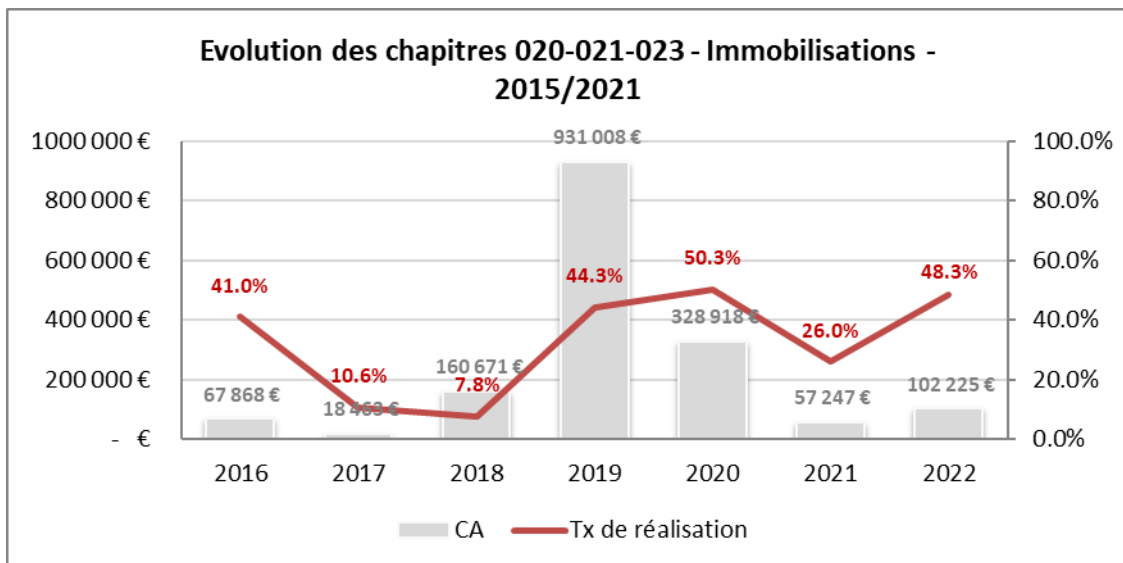


- **Emprunts**

L'établissement rembourse 15 k€ de Capital sur ses emprunts long terme.

- **Immobilisations**

Le montant des réalisations des immobilisations est en hausse de (+45 k€) avec un taux de réalisation des crédits inscrits au Budget qui s'améliore (48.3% soit +22.3 points vs 2021) :



III.2 Présentation par chapitre des dépenses d'investissement

- **Chapitre 021 – Immobilisations corporelles**

Le total des immobilisations corporelles s'élève à 12.8 k€ :

- Réfection de soudures sur des châteaux (4.8 k€) ;
- Achat et pose des 2 visiophones et 6 moniteurs (5.8 k€) ;
- Défibrillateurs (1.6 k€) ;
- Spots lumineux (0.6 k€).

- **Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

Le total des immobilisations incorporelles s'élève à 89.4 k€ : il s'agit principalement des travaux du Merlon (MOE, mise en sécurité, réalisation de l'ouvrage).

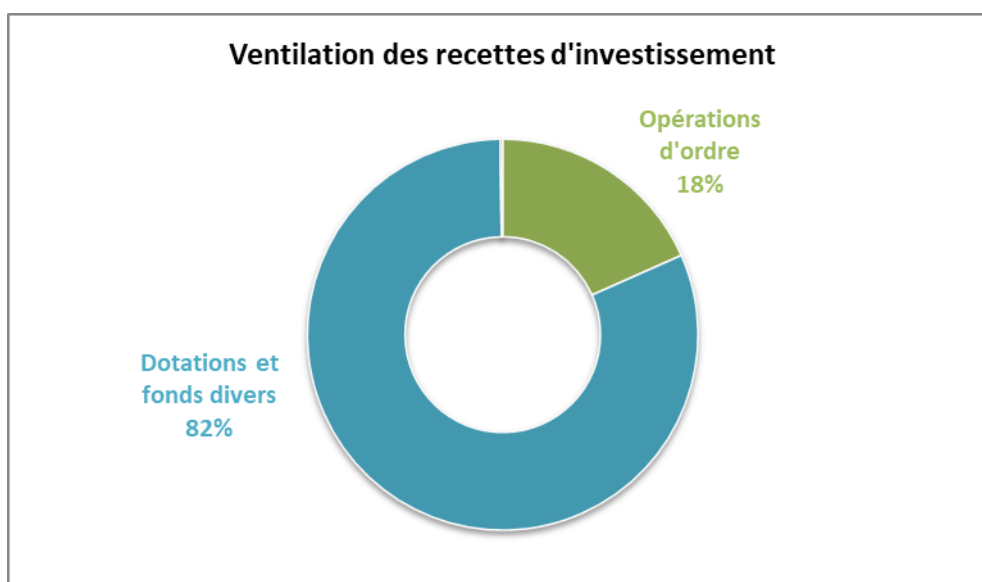
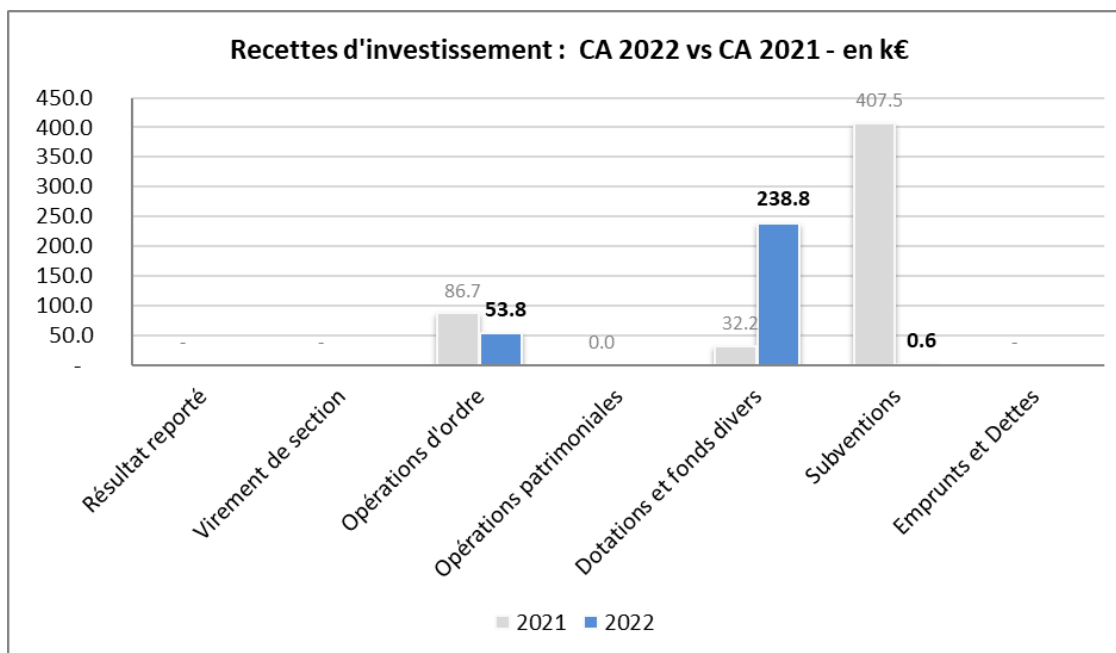
- **Chapitre 041 - Opérations patrimoniales**

Il s'agit des avances sur opération de travaux versées pour 10,5 k€, elles ont leur écriture miroir en recettes de fonctionnement.

Un déficit de 229.6 k€ est reporté. L'établissement est toujours en attente d'importantes recettes de FCTVA pour équilibrer sa section.

III.3 Présentation globale des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont en forte baisse (-44.3%) vs 2021 pour s'élever à **293.2 k€**. Les subventions des travaux de rénovation du Musée ont été perçues en 2019 et 2020.



III.3 Présentation par chapitre des recettes d'investissement

- **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves**

Il s'agit de la perception d'une partie du FCTVA (48.4 k€), et de l'affectation en investissement des résultats capitalisés pour 190.4 k€.

Cette écriture est la principale recette de la section d'investissement en 2022.

- **Amortissements**

Des amortissements sont calculés pour 53.8 k€, miroir des écritures en section de fonctionnement.

Les résultats du compte administratif 2022 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	127 775.43 €	D001
Recettes	B	293 212.77 €	
Déficit n-1	C	229 611.74 €	
Déficit	D = B - C - A	- 64 174.40 €	
RAR - Dépenses	E	51 027.34 €	
RAR - Recettes	F	147 840.00 €	
Résultat <i>après prise en compte des RAR</i>	G = D + F - E	32 638.26 €	
Section de fonctionnement			
Dépenses	H	603 653.53 €	R002
Recettes	I	602 753.20 €	
Excédent n-1	J	321 727.26 €	
Excédent	J = I + J - H	320 826.93 €	

Madame CASANOVA fait remarquer qu'une erreur s'est glissée en page 1 du compte administratif – montant des réalisations en section de fonctionnement, car il est indiqué 2021 au lieu de 2022.

Monsieur LE BEULZE le note et précise que cela sera rectifié.

Le Président quitte la salle afin que les élus puissent voter le compte administratif.

Madame CASANOVA, doyenne de séance, reprend les principaux chiffres du compte administratif et invite les élus à passer au vote.

Sans autres remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, le compte administratif 2022.

Le Président reprend sa place au sein du comité.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Les résultats du compte administratif 2022 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	127 775.43 €	D001
Recettes	B	293 212.77 €	
Déficit n-1	C	229 611.74 €	
Déficit	D = B - C - A	- 64 174.40 €	
RAR - Dépenses	E	51 027.34 €	
RAR - Recettes	F	147 840.00 €	
Résultat <i>après prise en compte des RAR</i>	G = D + F - E	32 638.26 €	
Section de fonctionnement			
Dépenses	H	603 653.53 €	R002
Recettes	I	602 753.20 €	
Excédent n-1	J	321 727.26 €	
Excédent	J = I + J - H	320 826.93 €	

Il est proposé au comité de reprendre les résultats comme suit :

- *Report à la section d'investissement à l'article 001 d'un déficit de 64 174,40 € ;*
- *Report à la section de fonctionnement à l'article 002 d'un excédent de 320 826,93 €.*

Sans remarques, le comité syndical adopte, à l'unanimité, l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2022.

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57, obligatoire au 1^{er} janvier 2024, le syndicat doit se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF).

Les mentions qui doivent figurer au RBF sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- *Décrire les procédures, les définir, les faire connaître avec exactitude et se donner l'objectif de les suivre le plus précisément possible ;*
- *Créer un référentiel commun et une culture commune de gestion que les services du syndicat se sont appropriés ;*
- *Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;*
- *Comblent les éventuels « vides juridiques » notamment en matière d'autorisation de programme, d'engagement et de crédits de paiements.*

Il est demandé au comité de se prononcer sur l'adoption du règlement budgétaire et financier (RBF).

Monsieur LE BEULZE précise qu'il s'agit d'une novation induite par la nouvelle nomenclature M57.

Madame CASANOVA souhaite savoir si ce règlement est adapté au syndicat du Musée.

Monsieur LE BEULZE répond que la version la plus simple a été choisie et que peu de changements sont à noter. Il fait observer qu'il pourra en parler plus en détail lorsqu'il y sera confronté. Il indique que l'élément significatif concerne les APCP (autorisation programmée avec crédits de paiement) qui existaient déjà dans la nomenclature précédente, mais qui étaient assez peu utilisées. Il souligne qu'il s'agit d'engager des montants financiers pluriannuels notamment pour les opérations d'investissement. Il explique qu'il était possible, au moment du lancement d'un appel d'offres, d'éviter d'inscrire, sur un même exercice, 100 % des crédits nécessaires pour financer l'investissement, mais de l'étaler dans le temps. Il ajoute que, par contre, des mécaniques d'ajustement existent, puisque l'autorisation de programme est l'engagement visible et pluriannuel de la totalité de la dépense nécessaire au financement d'un investissement et que les crédits de paiement sont la ventilation, exercice par exercice, des crédits utilisés pour satisfaire ce programme. Il fait remarquer qu'il convient de le réajuster en permanence et que c'est un peu contraignant.

Madame RAMPAZZO fait observer que c'est un exercice sur lequel les services financiers des mairies travaillent depuis janvier.

Monsieur LE BEULZE souligne que le Musée n'a pas de grand projet d'investissement et que le syndicat sera donc peu concerné. Il explique que quelques modifications de ventilation de dépenses sont à noter dans la nomenclature M57 qui est plus détaillée que la précédente. Il indique que cela va obliger les services à un petit exercice de concordance des articles afin de ne pas perdre l'historique de la comptabilité. Il précise qu'il conviendra de bien suivre les imputations budgétaires de la nouvelle nomenclature, qui seront sans doute légèrement différentes et subdivisées, par rapport aux imputations actuellement utilisées.

Madame CASANOVA reformule sa question et demande s'il s'agit d'un document qui a été adapté pour le syndicat.

Madame RAMPAZZO répond négativement et souligne qu'il s'agit d'une directive nationale qui ne permet pas d'adaptation.

Monsieur LE BEULZE le confirme et précise, qu'à ce stade, le document est standard.

Sans autres remarques, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le règlement budgétaire et financier.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président annonce que l'ancienne responsable du musée, a demandé sa réintégration. Il ajoute qu'elle a réussi son examen de Conservatrice, mais n'a pas encore trouvé de poste correspondant à son statut. Il fait observer qu'il est impossible d'ouvrir le poste avec cette nouvelle qualification au Musée.

Madame CHASTAGNOL précise qu'il faudrait créer un poste au grade qu'elle a actuellement.

Le Président confirme que ce ne sera pas le cas.

Monsieur PERRAULT informe les élus qu'il a évoqué ce sujet avec l'ancienne Directrice dont l'objectif n'est pas de revenir définitivement au Musée, mais simplement de façon transitoire avant qu'elle ne retrouve un poste.

Monsieur LE BEULZE indique que le poste qu'elle occupait précédemment a été conservé.

Madame ESNAULT demande si ce poste était bien à l'ancien grade.

Le Président le confirme.

Madame ESNAULT fait remarquer que c'est un problème récurrent dans les mairies, car lorsque des salariés passent des concours qu'ils obtiennent, il serait nécessaire d'ouvrir le poste avec le grade correspondant. Or, elle précise que le coût étant élevé, la politique actuelle est de conserver le salarié, mais à l'ancien grade.

Le Président ajoute que, dans le cadre de cette réintégration, l'agent sera sous l'autorité de Madame CHASTAGNOL. Il souligne qu'au vu des finances du Musée, il est préférable que cette situation soit de courte durée.

Madame CHASTAGNOL confirme que la difficulté est bien financière.

Monsieur PIHIER souligne que légalement, indépendamment du facteur humain, il est obligatoire de reprendre l'agent après un détachement.

Monsieur PERRAULT répète que le souhait de l'ancienne Directrice est de trouver un poste rapidement.

Le Président demande à Monsieur LE BEULZE, que le Musée soit en possession des détails des ressources humaines constituant les 5 % des coûts Unilys, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il souligne que cette demande est récurrente.

Madame CHASTAGNOL précise que, dans le budget, ne figure qu'un bloc « masse salariale » gérée par Unilys, mais sans aucun détail expliquant comment elle se répartit. Elle fait observer qu'il serait souhaitable d'en avoir la ventilation, par exemple, d'avoir des informations sur l'imputation concernant l'arrivée de l'ancienne Directrice puisque son salaire va générer une ligne comptable.

Le Président insiste sur l'importance, pour une meilleure gestion du Musée, d'avoir toutes les lignes détaillées.

Monsieur PERRAULT fait remarquer qu'il faut également indiquer les charges correspondant aux salaires.

Monsieur LE BEULZE le note.

Sans autres questions diverses, **Le Président** lève la séance à 19h15.

Signatures :

Jean-Paul JAOUEN

Vice-Président du syndicat intercommunal

Florence ESNAULT

Secrétaire de séance